

PROCES-VERBAL SEANCE DU Conseil Municipal du 07/04/2025

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - PICHON H. – GUILLAUBEZ C. – VINCENT B. – NIOGRET C. – PARNALLAND E. – BUFFAUT C. - COLOMBET M. — FRATTER M. - BOURGEON A. – BARBERIS P. – BOURDONNAY C – RHODET F. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - HASSOUN K. – MOREIRA J. – LADRE R.

Excusés : ARMETTA C.

Absents : OZDEMIR Y. - PARIS-CADET J. – GROSSIORD A.

Procuration est donnée par CERQUEIRA C. à MOREIRA J.

Procuration est donnée par KILIC D. à RAVET V.

Procuration est donnée par BARBIER M à MILLET D.

Mme COLOMBET Martine est désignée Secrétaire de séance.

Avant de commencer Monsieur Bourdonnay demande la parole à Mme le Maire pour transmettre ses plus vifs remerciements aux agents d'accueil de la mairie, pour leur sympathie et professionnalisme.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025 est adopté à l'unanimité

1- OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MADAME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : V. RAVET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 11/06/2020, elle a signé les documents suivants :

- Contrat séjour temporaire – ACCUEIL DE PROXIMITE - Résidence Dallex-Allombert - Mme Marie-Claude ANCIAN à compter du 11/03/2025.
- CONTRAT d'engagement de droit public à durée déterminée avec Madame Sophie CAVILLON pour la période du 21/04/2025 au 09/05/2025, pour assurer les fonctions suivantes, Agent d'entretien des bâtiments communaux.
- CONTRAT DEKRA Vérification et installations électrique - Centre Prévert et Espace Santé pour :
 - Vérifications initiales des installations pour un montant de 150.00€ HT
 - Centre Prévert pour un montant annuel de 75.00€ (non facturé la 1^{ère} année)
 - Espace Santé pour un montant annuel de 112.50€ (non facturé la 1^{ère} année)
- CONVENTION D'ACTIVITÉ 2025 avec l'Association « A Vélo Sans Age » pour la Résidence MARPA DALLEX-ALLOMBERT pour une cotisation « année partielle » 2025 de 300€.
- Devis FABIEN SCHIARI PROTECTION INCENDIE (IZERNORE) pour :
 - Protection incendie Stade municipal pour un montant de 185.91 €
 - Protection incendie Résidence Dallex Allombert pour un montant de 91.18 €
 - Protection incendie Salle polyvalente pour un montant de 371.98 €
 - Protection incendie Maison des associations pour un montant de 708.36 €
 - Protection incendie Restaurant Scolaire pour un montant de 182.39 €
 - Protection incendie Ecole Primaire Sources pour un montant de 220.11 €
 - Protection incendie Service Voirie pour un montant de 439.35 €
 - Protection incendie Mairie pour un montant de 87.66 €
 - Protection incendie Maison du projet pour un montant de 152.61 €
 - Protection incendie Centre Prévert pour un montant de 904.86 €
 - Protection incendie Local rue de l'industrie pour un montant de 91.18 €
 - Protection incendie Ecole primaire Pré des Saules pour un montant de 273.53 €

- Protection incendie Ecole Maternelle Sources pour un montant de 273.53 €
- Protection incendie Anciens services Techniques pour un montant de 241.32€
- Protection incendie Services Espaces Verts pour un montant de 250.62 €
- Protection incendie Ecole Maternelle Pré des Saules pour un montant de 94.73 €
- Devis ZEFELEC (OYONNAX) pour :
 - Mise en conformité Armoire électrique TGBT Mairie suite à Contrôle technique pour un montant de 485.00 € TTC
 - Fourniture et pose d'un sèche mains à l'ESPACE SANTÉ pour un montant de 1 228.32€ TTC
 - Recherche panne interphone à l'ESPACE SANTÉ pour un montant de 708.48€ TTC
 - Mise en conformité électrique Local SODIPRAM suite à Contrôle technique pour un montant de 392.45€ TTC
 - Mise en conformité électrique Local SODIPRAM suite à Contrôle technique pour un montant de 556.06€ TTC
 - Mise en conformité électrique PRIMAIRES SAULES suite à Contrôle technique pour un montant de 519.60€ TTC
 - Mise en conformité électrique RESTAURANT SCOLAIRE suite à Contrôle technique pour un montant de 431.04€ TTC
 - Remplacement déclencheurs incendie Ecole PRE DES SAULES pour un montant de 1 016.21 € TTC
 - Remplacement détecteur mouvement éclairage Maison SAMBARDY pour un montant de 172.08€ TTC
 - Travaux électriques de la Ferme de La Courbe pour un montant de 4 867.86€ TTC
 - Remplacement coffret forains – place de l'hôtel de ville pour un montant de 4 650€ TTC
 - Recherche de panne sur porte sectionnelle – Grand Marché d'Istanbul pour un montant de 240.00€ TTC
- Devis LES DEFRICHEURS (OYONNAX)
 - Entretien Complexe Sportif HBA (fauchage débroussaillage) pour un montant de 2 617.20€ TTC
 - Entretien de différents sites Communaux (tronçonnage abattage, débroussaillage) entretien berge rivière et Marais pour un montant de 12 213.60€ TTC
 - Travaux d'ESPACES VERT 2025 à la demande (renfort équipe) pour un montant de 15 960.00€ TTC
- Devis PAREDES (GENAS)
 - Produits d'entretiens complémentaires 2025 – Restaurant Scolaire pour un montant de 587.88€ TTC
 - Produits d'entretiens 1/2025 complément VOIRIE pour un montant de 66.43€ TTC
- Devis DUCRUET (BOURG EN BRESSE) Compléments produits d'Entretien pour un montant de 111.60€ TTC
- Devis SOLYPAC (OYONNAX) Edition Lettre d'information Pré des Saules n°9 pour un montant de 262.00€ HT
- Devis ADDICT (LAGNIEU) Routeur principal Primaire et Maternelle Sources pour un montant de 304.80€ TTC
- Devis AGATE (CHAMBERY) Pour Prestations de juin à août - Mairie pour un montant de 4 406.40€ TTC
- Devis SUEZ (CLERMONT) Remplacement poteau incendie route Groissiat (sinistre) pour 4 363.47€ TTC
- Devis CONTROLES EVENEMENTIELS STRUCTURES (PARIS) Vérification périodique Chapiteaux pour 414.00€ TTC
- Devis MOTOCULTURE 01 (ARBENT) ESPACE VERT Achat petit matériel pour un montant de 950.00€ TTC
- Devis ROBIN PEPINIERE (St LAURENT DU CROS) Achat de plants pour Forêt Noire pour un montant de 343.41€ TTC
- Commande AMAZON.FR – Nappes MARPA pour un montant de 385.13€ TTC
- Devis VERDET PAYSAGE (OYONNAX) Entretien espaces verts de la commune 2025 pour un montant de 26 112.00€ TTC
- Devis TERIDEAL (GENAS) Entretien des espaces verts 2025 pour un montant de 7 296.00€ TTC
- Devis EUROVIA (Arbent) Mise en enrobé des trottoirs - Rue du Mont Olivet pour un montant de 5 382.00€ TTC
- Devis SC RICHARD (BELLIGNAT) TOITURE MAIRIE :
 - Reprise des arêtières pour un montant de 10 488.56€ TTC +
 - Reprise zinguerie autour de la cheminée pour un montant de 15 500.00 € TTC
- Devis FROID ET MACHINES (MONTREAL LA CLUSE) remplacement douchette et pistolet de centrale pour cuisine centrale MARPA pour un montant de 459.14€ TTC
- Devis SARL TIHSE (BELLIGNAT) Soudure porte sectionnelle Service ESPACE VERT pour un montant de 84.00€ TTC
- Devis EB (SAMOGNAT) Création panneau pédagogique Abeilles pour un montant de 322.80€ TTC
- Devis France REALISATIONS (BREGNIER CORDON) Entretien d'un court de tennis pour un montant de 4296.00€ TTC
- Devis GUILLEBERT (RONCHIN) VOIRIE petit matériel pour Centre PREVERT pour un montant de 159.84€ TTC

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE acte à Madame le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

2 – MODIFICATION BAIL M.YLDIRIM – 1 D Place des Arcades

Rapporteur : V. RAVET

Mme le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le local commercial sis au 1 D place des Arcades est loué par Monsieur YILDIRIM CIHANGIR, depuis le 4/05/2018, suite au rachat du fond de commerce Boulangerie - Pâtisserie de M. VANDEN STEEN.

Le bail avait été modifié, suite à décision favorable du Conseil Municipal du 14/05/2018 pour modifier

- La désignation, (Surface de 90 m²)
- La destination du bien loué (Restauration et formation en cuisine) et
- Le montant du loyer (334€ HT)
- A ce Jour M. YILDIRIM souhaite mettre son commerce en location gérance, ce qui n'est pas autorisé dans le bail actuel.

Il est donc demandé au conseil Municipal de délibérer pour autoriser la modification de l'article 9 du bail., actuellement rédigé ainsi :

Article 9 – Sous Location, Domiciliation

Le Preneur devra exploiter personnellement les lieux loués.

En conséquence, toute sous location totale ou partielle et plus généralement toute mise à disposition des lieux, domiciliation au profit d'un tiers de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, même à titre gratuit et précaire, toute location-gérance, est interdite.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Mme le Maire à signer un avenant au bail ayant pour objet la modification de son article 9, en vue d'autoriser la location gérance du commerce sis au 1D place des Arcades.

3 – SUBVENTION ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET D'APPRENTISSAGE

Rapporteur : C. NIOGRET

Madame Catherine NIOGRET informe le Conseil Municipal des demandes de subventions des établissements scolaires accueillant des jeunes en apprentissage.

Elle propose que, comme la commune l'a toujours fait, des subventions soient attribuées aux seuls organismes d'apprentissage qui accueillent des jeunes âgés de moins de 18 ans à la rentrée scolaire concernée soit 2024-2025 et habitant à Bellignat.

Elle propose d'attribuer la somme de 80 € par élève. Les demandes concernent :

- **Le Lycée Professionnel Privé Rural de l'Ain** : 3 élèves

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle de :

- 240 € au LPPRA

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le compte 6574 du BP 2025

4 – CONVENTION CENTRE SOCIAL POUR REPI 2025

Rapporteur : C. GUILLAUBEZ

Mme Chantal GUILLAUBEZ rappelle que le Centre Social et Culturel Jacques Prévert accueille en son sein un Relais Petite Enfance (RPE) mutualisé et itinérant.

Mme Chantal GUILLAUBEZ rappelle les missions d'un RPEI telles que définies par la CAF soit,

- ❖ Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats aux métiers de la petite enfance,
- ❖ Animer un lieu où les parents, les enfants et les professionnels de l'accueil individuel se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux,
- ❖ Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel
- ❖ Favoriser le décloisonnement entre les différents modes d'accueil et participer à la fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants,
- ❖ Développer les compétences des assistantes maternelles sous forme de partage d'expérience,
- ❖ Accompagner les parents dans leur projet d'accueil de qualité.

A ce jour les communes d'ECHALLON, GROISSIAT et IZERNORE ont souhaité intégrer le RPEI de BELLIGNAT, et sont signataires de la convention qui est proposée aujourd'hui, qui fixe le cadre général du projet, précise les actions à entreprendre, arrête les procédures à mettre en œuvre pour la réalisation et détermine les modalités de participation des collectivités à son financement.

Pour ce qui concerne la commune de BELLIGNAT, Mme GUILLAUBEZ propose que soit pris en charge 50% du coût du service restant à financer par les collectivités, dans la limite de 12 000 € pour une année pleine.

Mme Chantal GUILLAUBEZ indique que la CAF s'engage dans le cadre d'une convention spécifique avec le centre social à lui verser une prestation de service RPEI dont le taux annuel est de 43% des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un montant plafond arrêté chaque année.

Pour la période 2025, la somme à prendre en charge par la Commune est de 10 797 €.

Si une commune venait à rejoindre le RPEI en cours d'année, le calcul des participations seraient revues et prise en compte lors du versement du solde (novembre 2025).

Mme Chantal GUILLAUBEZ soumet donc au conseil Municipal le projet de convention.

LE CONSEIL, APRES EN VOIR DELIBERE, à l'unanimité

APPROUVE LADITE CONVENTION,

AUTORISE MME LE MAIRE A LA SIGNER ET A METTRE EN OEUVRE CE QUI EN DECOULE

5 – APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 – BUDGET PRINCIPAL, FORÊT, CENTRE COMMERCIAL

Rapporteur : V.PITION

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget Principal, et des budgets annexes Forêt et Centre commercial de la commune de BELLIGNAT ;

Vu les Comptes Financiers Uniques 2024 du budget principal et des budgets annexes de la commune de BELLIGNAT ;

Le Conseil Municipal va délibérer, pour la première fois sur ce nouveau CFU qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion et constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024. ;

Le CFU est donc un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». ;

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Considérant les éléments susvisés ;

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

Budget principal 2024

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Recettes	1 644 551,63	4 714 453,26
Dépenses	1 349 624,39	3 925 222,53
Résultat de l'exercice	294 927,24	789 230,73

Résultat reporté	-661 285,47	1 185 794,99
------------------	-------------	--------------

Résultat de clôture	-366 358,23	1 975 025,72
---------------------	-------------	--------------

	TOTAL	1 608 667,49
--	--------------	---------------------

Reports en dépenses	377 000,00	
---------------------	------------	--

RESULTAT CUMULE

1 231 667,49

Budget forêts 2024

NATURE	Investissement	Exploitation
Recettes	22 887,06	27 728,43
Dépenses	21 120,31	24 846,77
Résultat de l'exercice	1 766,75	2 881,66

Résultat reporté	-2 411,07	78 728,22
------------------	-----------	-----------

Résultat de clôture	-644,32	81 609,88
---------------------	---------	-----------

	TOTAL	80 965,56
--	--------------	------------------

Reports	0,00	
---------	------	--

RESULTAT CUMULE

80 965,56

Centre commercial 2024

NATURE	Investissement	Exploitation
Recettes	32 352,39	119 811,65
Dépenses	63 915,46	70 323,45
Résultat de l'exercice	-31 563,07	49 488,20

Résultat reporté	136 993,23	49 707,15
------------------	------------	-----------

Résultat de clôture	105 430,16	99 195,35
	TOTAL	204 625,51

Reports	0,00
---------	------

RESULTAT CUMULE	204 625,51
------------------------	-------------------

Mme PITTION remet à l'assemblée la liste des investissements 2024 sur laquelle seules les opérations d'ordre (chapitre 040 et 041 ne figurent pas)

M. Kamel HASSOUN s'étonne de l'écart entre les sommes budgétisées et les sommes réellement dépensées. Mme Pittion indique qu'il s'agit de travaux prévus en 2024 qui sont effectivement réalisés en 2025 (par exemple la phase du 2 des travaux d'espace public du programme de renouvellement urbain). Elle indique par ailleurs que c'est grâce à cet excédent qu'aucun emprunt n'est prévu sur 2025 pour financer les futurs projets.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, avec 20 voix pour et une abstention,

Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

–APPROUVE les Comptes Financiers Uniques 2024 du budget principal et des budgets annexes de la commune de BELLIGNAT

–DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6 AFFECTATION RESULTAT CLOTURE FONCTIONNEMENT 2024 – BUDGET FORÊT

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

Considérant l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 en vigueur,

Statuant sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de clôture de fonctionnement de.....81 609.88 Euros
- un déficit de clôture d'investissement de644.32 Euros

Décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement au 31 décembre 2024 comme suit:

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Solde disponible affecté comme suit :

- excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)644.32 Euros
 - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002)..... 80 965.56 Euros
-

7 AFFECTATION RESULTAT CLOTURE FONCTIONNEMENT 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : V. PITTION

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024.
Considérant l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 en vigueur,
Statuant sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2024,
Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de clôture de fonctionnement de 1 975 025.72 Euros
- Un déficit de clôture d'investissement de 366 358.23 Euros

Décide d'affecter, avec **22 voix pour et 1 abstention** le résultat de clôture de fonctionnement au 31 décembre 2024 comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

✓ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) = 743 358,23 Euros

366 358.23 €déficit de clôture d'investissement

377 000.00 €restes à réaliser de la section d'investissement.

✓ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur 002) = 1 231 667.49 Euros

8 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

RAPPORTEUR : Véronique PITTION

Le Conseil Municipal,

Ne souhaite pas modifier à la hausse les taux d'imposition de la fiscalité directe locale.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE**, comme suit les taux d'imposition de 2025 :

- ◆ Taxe Foncière (Non Bâti) : 87,26 %
- ◆ Taxe Foncière (Bâti) : 25.14 %
- ◆ Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 12.72 %

9 AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) BUDGET PRINCIPAL 2025

RAPPORTEUR : Véronique PITTION

Il est rappelé au conseil municipal que,

- par délibération du 26 février 2020, il a été voté une autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage communale dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain.

- Par délibération du 08 décembre 2022, il a été voté une révision de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiements doit être égale au montant des autorisations de programme.

Il convient de dresser une situation en complément du budget primitif 2025, et de revoir la répartition des crédits de paiement de l'AP/CP, Le détail est le suivant :

N° AP/CP	Désignations	AUTORISATION PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT						
		INITIAL	REVISE	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévu 2025	Prévu 2026
1	Opérations sous maîtrise d'ouvrage communale dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain	5 604 885	5 983 486	58 228	464 305	2 282 269	1 079 375	307 920	675 000	1 116 389

Le conseil Municipal accepte la proposition ci-dessus à l'unanimité

10 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET COMMUNE

Rapporteur : V. PITION

Mme PITION remet à l'assemblée la liste des investissements 2025, en complément des documents déjà remis.

Concernant les investissements en matière d'éclairage public et économie d'énergie, M. Kamel HASSOUN demande s'il ne serait pas possible d'accélérer le rétrofit. M. Benoit VINCENT lui indique que c'est en effet une possibilité qui sera étudiée en fonction des subventions possibles et des chiffrages travaux à venir.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Approuve, à l'unanimité le Budget Primitif 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante, et autorise Me Le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Section de fonctionnement :

Charges à caractère général	Chapitre 011 =	1 699 130,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	Chapitre 012 =	2 100 000,00 €
Atténuations de produits	Chapitre 014 =	80 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 042 =	160 000,00 €
Autres charges de gestion courante	Chapitre 65 =	657 900,00 €
Charges financières	Chapitre 66 =	37 500,00 €
Charges spécifiques	Chapitre 67 =	1 000,00 €
Dotations aux provisions	Chapitre 68 =	3 000,00 €
Virement à la section d'investissement	Chapitre 023 =	987 337,49 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =		5 725 867,49 €

Résultat de fonctionnement reporté	Chapitre 002	=	1 231 667,49 €
Atténuations de charges	Chapitre 013	=	37 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 042	=	12 000,00 €
Produits des services et ventes diverses	Chapitre 70	=	211 000,00 €
Impôts et taxes	Chapitre 73	=	2 077 500,00 €
Fiscalité locale	Chapitre 731	=	1 340 800,00 €
Dotations et participations	Chapitre 74	=	432 900,00 €
Autres produits de gestion courante	Chapitre 75	=	380 000,00 €
Reprise sur provisions	Chapitre 78	=	3 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =			5 725 867,49 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement reporté	Chapitre 001	=	366 358,23 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 040	=	12 000,00 €
Opérations patrimoniales	Chapitre 041	=	53 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	Chapitre 16	=	363 000,00 €
Immobilisations incorporelles	Chapitre 20	=	15 000,00 €
Subventions d'équipement versées	Chapitre 204	=	12 500,00 €
Immobilisations corporelles	Chapitre 21	=	686 137,49 €
Immobilisations en cours	Chapitre 23	=	1 769 420,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT =			3 277 415,72 €

Virement de la section de fonctionnement	Chapitre 021	=	987 337,49 €
Produits de cessions	Chapitre 024	=	235 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 040	=	160 000,00 €
Opérations patrimoniales	Chapitre 041	=	53 000,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	Chapitre 10	=	958 358,23 €
Subventions d'investissement	Chapitre 13	=	836 320,00 €
Emprunts et dettes assimilées	Chapitre 16	=	47 400,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =			3 277 415,72 €

11 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET FORÊT

Rapporteur : V. PITTION

Le CONSEIL MUNICIPAL

Approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante, et autorise Me Le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Section de fonctionnement :

Charges à caractère général	Chapitre 011	=	141 915,56 €
Autres charges de gestion courante	Chapitre 65	=	50,00 €
Charges financières	Chapitre 66	=	2 000,00 €
Virement à la section d'investissement	Chapitre 023	=	7 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =			150 965,56 €

Résultat de fonctionnement reporté	Chapitre 002	=	80 965,56 €
Produits des services et ventes diverses	Chapitre 70	=	70 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =			150 965,56 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement reporté	Chapitre 001	=	644,32 €
Immobilisations corporelles	Chapitre 21	=	15 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT =			15 644,32 €

Dotations, fonds divers et réserves	Chapitre 10	=	644,32 €
Subventions d'investissement	Chapitre 13	=	8 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	Chapitre 021	=	7 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =			15 644,32 €

12 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET CENTRE COMMERCIAL DU PRE DES SAULES

Rapporteur : V. PITTION

Le CONSEIL MUNICIPAL

Approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante, et autorise Me Le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Section de fonctionnement :

Charges à caractère général	Chapitre 011	=	168 765,35 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 042	=	50 000,00 €
Charges financières	Chapitre 66	=	1 300,00 €
Charges spécifiques	Chapitre 67	=	500,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =			220 565,35 €

Résultat de fonctionnement reporté	Chapitre 002	=	99 195,35 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 042	=	8 370,00 €
Produits des services et ventes diverses	Chapitre 70	=	3 000,00 €
Autres produits de gestion courante	Chapitre 75	=	110 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =			220 565,35 €

Section d'investissement :

Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 042	=	8 370,00 €
Emprunts et dettes assimilées	Chapitre 16	=	24 100,00 €
Immobilisations corporelles	Chapitre 21	=	49 960,16 €
Immobilisations en cours	Chapitre 23	=	100 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT =			182 430,16 €

Solde d'investissement reporté	Chapitre 001	=	105 430,13 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 040	=	50 000,00 €
Subventions d'investissement	Chapitre 13	=	27 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =			182 430,13 €

TOUR DE TABLES DES COMMISSIONS

CULTURE SPORT FESTIVITES COMMUNICATION

M. PICHON indique que le vide grenier organisé par le comité des fêtes aura lieu dimanche 13/04/2025

TRAVAUX

Daniel MILLET indique que les travaux sur la toiture de la mairie se terminent avec au niveau des 2 « petits toits « Nord et Sud » la reprise des arêtiers et des faîtages. A prévoir les mêmes travaux sur les arêtiers du « toit écailles », absence d'étanchéité et manque de zinguerie.

Les travaux du parvis de la Mairie devront être terminés pour mi-juin. (avant le week-end de la course de caisse à savon).

La circulation de la rue du stade sera interdite mercredi et jeudi pour la pose de l'enrobé. Les peintures seront posées 3 semaines après (il faut un temps de déshuilage) Un panneau de sensibilisation des riverains au chucidou sera installée, en même temps.

SCOLAIRE

Mme Catherine NIOGRET fait part des Sorties scolaires et voyages scolaires à venir

Primaire LES SOURCES :

Du 13 au 19 avril QUIBERON : 2 classes (Mme Niogret accompagnera)

Du 23 au 25 juin LAMOURA : 2 classes

Maternelle LES SOURCES :

6 juin FERME DE MR SEGUIN les 3 classes + les CP

Maternelle LE PRE DES SAULES :

26 mai LES GROTTES DU CERDON : les 3 classes

Primaire PRE DES SAULES :

Du 14 au 16 mai MATAFELON 3 classes – découverte faune et flore

Du 5 au 7 mai MATAFELON 2 classes – défi sportif

Quelques dates à retenir :

Vendredi 11 avril : Inauguration des plaques des arrêts de bus à Oyonnax à 10h et à Bellignat à 11h CME

VENDREDI 11 AVRIL 2025

PROGRAMME

10h - Oyonnax

Inauguration du nouvel arrêt Alice Milliat en lieu et place des Crététs, situé Route de la Forge, devant la chaufferie gaz en présence des élus du CME et des élèves de la classe Orchestre à l'école du collège Ampère

11h - Bellignat

Inauguration du nouvel arrêt Simone Veil Route de la Forge en lieu et place de l'arrêt du Stade, en présence des élus du CME de Bellignat

A l'issue de cette cérémonie, le verre de l'Amitié vous sera offert dans la Salle des Familles à Bellignat (1d place des Arcades, face au lycée Arbez Carne)

Pour faciliter les déplacements, Duobus se propose de véhiculer l'ensemble des invités en affrétant un bus au départ du parking de Valexpo entre 9h30 et 9h45.

 

Dimanche 27 avril : Cérémonie des déportés.

Mardi 29 avril : Commission scolaire

Mardi 6 mai : CME

Samedi 17 mai de 15h à 17h, Jeux de société à la MARPA

Mardi 3 juin : échange sur le droit des femmes entre les résidents de la MARPA et le CME

Vendredi 20 juin : Kermesse

DIVERS

Mme Le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal devrait être le lundi 2 juin. La suivante sera le vendredi 18 juillet, suivie d'un repas convivial avant l'été.

Le Secrétaire de Séance,

Martine COLOMBET



Le Maire,

Véronique RAVET

